



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
12 septembre 2023
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Dialogue entre les présidents des organes constitués au titre de la Convention sur les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux de ces organes

Rapport du secrétariat

Résumé

Le dialogue sur les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués, organisé au titre des activités prévues dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes, s'est déroulé pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires. Le présent rapport résume les exposés et les débats auxquels a donné lieu ce dialogue et indique les principales perspectives et les points appelant une action qui s'en sont dégagés pour ce qui est d'intégrer plus largement les questions de genre.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	Mécanisme pour un développement propre
PNA	Plan national d'adaptation
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat et cadre général

1. À sa vingt-deuxième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé à tous les organes constitués au titre de la Convention d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus et a chargé le secrétariat d'établir tous les deux ans un rapport de synthèse sur les renseignements fournis dans ces rapports¹.

2. À sa vingt-cinquième session, la COP a pris note du premier rapport sur les progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués², dont il est ressorti qu'un nombre croissant de ces organes communiquaient des informations sur les questions de genre, et a encouragé lesdits organes à continuer d'intensifier leurs efforts en la matière³. Lors de l'examen intermédiaire de l'exécution du plan d'action pour l'égalité des sexes, la COP, à sa vingt-septième session, a pris note avec satisfaction du travail accompli par les organes constitués pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action, y compris au niveau national⁴, et a invité les organes constitués à renforcer la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes⁵.

3. Dans le cadre de l'activité C.2 du plan d'action pour l'égalité des sexes, adopté à la vingt-cinquième session de la COP⁶, le secrétariat a été chargé de produire une compilation de bonnes pratiques pour l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués⁷ pour examen à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, de faciliter un dialogue entre les présidents des organes constitués à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires en vue d'un échange de vues et de bonnes pratiques sur les moyens d'intégrer plus largement les questions de genre dans leurs travaux et d'établir un rapport sur ce dialogue pour examen à la cinquante-neuvième session des organes subsidiaires.

B. Objet du rapport

4. Le présent rapport fournit un aperçu du déroulement du dialogue visé au paragraphe 3 ci-dessus et un résumé des présentations et des débats qui ont eu lieu à cette occasion et expose les principales perspectives et les points appelant une action qui s'en sont dégagés pour ce qui est d'intégrer plus largement les questions de genre.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) souhaitera peut-être prendre en considération les principales perspectives et les points appelant une action exposés dans le présent rapport, ainsi que le rapport de synthèse le plus récent sur les progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués⁸, lorsqu'il formulera à l'intention de la COP des recommandations sur les directives supplémentaires à donner aux organes constitués concernant l'intégration des questions de genre dans leurs domaines d'activité respectifs.

¹ Décision 21/CP.22, par. 14 et 15.

² FCCC/CP/2019/8.

³ Décision 3/CP.25, par. 3.

⁴ Décision 24/CP.27, par. 3.

⁵ Décision 24/CP.27, par. 17.

⁶ Décision 3/CP.25, annexe.

⁷ FCCC/SBI/2022/INF.5.

⁸ FCCC/CP/2023/5.

II. Résumé

6. Le dialogue a permis aux organes constitués d'échanger des expériences et des bonnes pratiques, de réfléchir aux problèmes et de déterminer les possibilités de promouvoir la collaboration et la cohérence entre ces organes et de contribuer aux programmes de travail et aux processus découlant de la Convention en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans leurs domaines de travail respectifs. Les présentations de bonnes pratiques ont été complétées par des discussions et des réflexions sur les principaux facteurs d'intégration du genre. Les organes constitués ont intégré des éléments liés au genre dans leurs travaux et entendent les prendre plus largement en considération dans leurs processus.

7. À la faveur de riches débats, les difficultés rencontrées et les perspectives qui s'offrent concernant l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués ont été passées en revue. Ces organes ont apprécié l'occasion qui leur était donnée d'échanger leurs points de vue et ont dit souhaiter que le débat soit poursuivi.

III. Déroulement du dialogue

8. Le dialogue, organisé le 15 juin 2023 à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, a été animé par Stephen Minas, ancien Président et actuel membre et coordonnateur pour les questions de genre du Comité exécutif de la technologie (CET). Dans son discours liminaire, Nabeel Munir, Président du SBI, a souligné qu'il importait de garantir une action climatique efficace grâce à une planification et une mise en œuvre tenant compte des questions de genre, et a encouragé les organes constitués à saisir l'occasion offerte par le dialogue pour réfléchir à la manière dont ils pouvaient y contribuer dans le cadre de leurs travaux. Trois sujets ont été traités au cours des trois séances que comportait le dialogue :

- a) Enseignements et bonnes pratiques à retenir dans l'application d'une approche structurée de l'intégration des questions de genre ;
- b) Travaux des organes constitués sur le genre et prochaines étapes ;
- c) Possibilités de promouvoir la cohérence et la collaboration en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués, les secteurs d'activité et les programmes de travail de la Convention.

9. Sur les 14 organes constitués (sur un total de 16) qui ont participé au dialogue, 13 étaient représentés par un président, un coprésident ou un vice-président et 1 par un membre de l'organe.

10. Le dialogue étant ouvert à tous les participants présents à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, des Parties et des observateurs ont contribué aux débats.

11. L'ordre du jour du dialogue, les exposés et l'enregistrement des débats sont disponibles sur le site Web de la Convention⁹. On trouvera dans l'annexe une liste des représentants des organes constitués qui ont participé au dialogue.

IV. Débats

12. La première partie de cette section porte sur le thème de la première séance du dialogue, qui comportait des exposés du secrétariat, du Comité de Paris, du CET et du CKI sur les bonnes pratiques et l'examen d'exemples et des facteurs clefs de l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués. La seconde partie résume les exposés présentés et les débats menés sur les thèmes des deux autres séances du dialogue, notamment les informations sur les activités en cours et prévues des organes constitués et les réflexions sur la cohérence, la collaboration et les perspectives envisageables dans l'optique d'une plus large intégration des questions de genre dans les processus et les programmes de travail de la Convention.

⁹ Voir <https://unfccc.int/gender/sb58#Dialogue-between-the-Chairs-of-Constituted-Bodies-on-progress-in-integrating-a-gender-perspective-into-constituted-body-processes-GAP-activity-C2>.

A. Bonnes pratiques et facteurs clefs en matière d'intégration des questions de genre

1. Approche structurée et autres bonnes pratiques

13. Le secrétariat a donné un aperçu des progrès que les organes constitués avaient accomplis en intégrant les questions de genre dans leurs domaines de travail respectifs, tels qu'ils ressortaient des premier¹⁰ et deuxième¹¹ rapports de synthèse biennaux sur ce sujet, et a présenté les bonnes pratiques ci-après recensées à cet égard :

a) Appliquer une approche structurée¹² : les organes constitués qui ont adopté une approche structurée progressent plus régulièrement que les autres organes en intégrant les questions de genre dans un nombre croissant de leurs activités et de leurs produits. La mise en œuvre d'une approche structurée contribue en principe à soutenir de tels efforts, dans la mesure où l'organe concerné s'engage à déterminer si et comment il prendra en compte les questions de genre pour chacun de ses produits ou activités (document technique, formation, renforcement des capacités, réunion, etc.). Dans le cadre des approches structurées élaborées par les organes constitués, ceux-ci s'engagent à utiliser des formulations et des images inclusives ;

b) Prévoir des activités et des moyens de renforcement des capacités ayant trait au genre : les organes constitués s'engagent à veiller à ce que leurs membres soient informés de l'importance du genre dans le cadre de leur travail, et à étudier comment celui-ci peut contribuer à une meilleure compréhension, parmi les Parties et les observateurs, du lien entre la question du genre et les changements climatiques dans le contexte des activités de l'organe ;

c) Collaborer : la plupart des organes constitués ont collaboré pour mener des activités liées au genre ou en tirer mutuellement des enseignements. Ils ont tenu des réunions informelles leur permettant de faire part de leur expérience de l'intégration des questions de genre dans leur travail, ce qu'ils ont jugé utile ;

d) Coopérer et établir des partenariats avec des spécialistes des questions de genre : les organes constitués peuvent bénéficier de l'aide de tels spécialistes par des partenariats et conserver ainsi un savoir et des compétences même si leurs propres membres sont remplacés ;

e) Inclure des indicateurs de genre dans les cadres de suivi et d'évaluation et prendre en compte les données ventilées par genre et par sexe dans les travaux techniques : les données genrées et les données ventilées par genre et par sexe sont cruciales pour l'analyse des questions de genre, et les organes constitués peuvent contribuer par leurs travaux à la disponibilité de ces données et des connaissances connexes. Des indicateurs peuvent aussi être établis pour mesurer l'application d'une approche structurée à l'égard de l'intégration des questions de genre ;

f) Choisir des champions et nommer des coordonnateurs pour les questions de genre : la nomination de coordonnateurs pour les questions de genre peut indiquer que les organes constitués reconnaissent la nécessité de consacrer du temps et des efforts à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes. Cependant, les présidents et les membres des organes doivent eux-mêmes soutenir également l'intégration des questions de genre, car cette responsabilité ne peut être déléguée uniquement au coordonnateur désigné.

¹⁰ FCCC/CP/2019/8.

¹¹ FCCC/CP/2021/5.

¹² La compilation des bonnes pratiques, dans laquelle l'application d'une approche structurée est considérée comme une bonne pratique, prend pour exemples certains éléments des approches de ce type élaborées par les organes constitués. Celles-ci ont en commun la prise en compte du genre en tant que question transversale dans toutes les activités, la nomination de coordonnateurs ou de groupes de travail pour les questions de genre, une communication sensible au genre et inclusive, la participation d'organisations ou de personnes compétentes dans ce domaine, et l'équilibre femmes-hommes en tant que critère ou élément à prendre en considération pour la désignation et la sélection d'orateurs et de participants à des manifestations.

14. Le Comité de Paris, le CET et le CKI ont tous élaboré une approche structurée pour intégrer les questions de genre dans leurs travaux respectifs¹³ ; ils ont réfléchi aux bonnes pratiques et en ont fait ressortir les aspects marquants dans leurs exposés.

15. Le Comité de Paris intègre les questions de genre dans toutes ses activités, y compris les manifestations, les réunions et les échanges d'informations, en mettant l'accent notamment sur l'utilisation d'un langage inclusif et en s'efforçant de parvenir à une représentation équilibrée des genres et de promouvoir une sensibilisation et une formation sur la prise en compte de ces questions. Il a souligné l'importance de solides réseaux de partenaires et a mentionné de bonnes pratiques telles que la collaboration de spécialistes des questions de genre à ses travaux et le renforcement des capacités : en juillet 2022, son réseau comptait 23 organisations accordant une attention particulière au genre, contre 17 en juillet 2021. Le Comité de Paris a bénéficié de la participation d'observateurs à son groupe de travail sur les questions transversales, qui a appuyé la conception et la planification de la troisième édition du Pôle de renforcement des capacités, organisée à la vingt-sixième session de la COP. En outre, le suivi de la mise en œuvre de la norme pour la prise en compte des questions de genre élaborée par le Comité de Paris¹⁴ a permis à ce dernier de mener une réflexion critique sur les progrès accomplis et les problèmes restant à résoudre à cet égard. Entre septembre 2021 et juillet 2022, toutes les manifestations organisées par le Comité de Paris et plus de 85 % de ses publications ont traité dans une certaine mesure le thème du genre, et 62 % des orateurs et des animateurs de ses réunions étaient des femmes. Le Comité de Paris mène des enquêtes a posteriori qui comprennent des questions sur l'expérience des orateurs et des participants afin d'améliorer le caractère inclusif de ses manifestations et il emploie un langage inclusif dans l'ensemble de ses activités et de ses produits, y compris son bulletin d'information, ses pages Web et ses podcasts.

16. Le CET utilise un cadre de suivi et d'évaluation pour mesurer constamment l'état d'avancement et la qualité de l'intégration des questions de genre dans son activité, de façon à garantir une responsabilisation. Ses coordonnateurs pour les questions de genre rendent régulièrement compte de la mise en œuvre de son approche générale en matière d'intégration du genre dans ses travaux¹⁵ et le CET est donc convenu, à sa vingt-sixième réunion, de respecter strictement le principe d'une représentation équilibrée des genres dans l'organisation de ses manifestations en 2023¹⁶. Le CET a reconnu l'importance de la contribution d'experts extérieurs des questions de genre à ses travaux et de la participation d'observateurs à ses activités et réunions. Il a ainsi fait en sorte que tous les observateurs puissent participer en ligne à ses réunions. Le Groupe Femmes et genre a désigné des représentants pour participer à 15 des 16 activités inscrites au plan de travail du CET.

17. Le CKI a adopté des démarches permettant d'intégrer le genre dans ses activités¹⁷ et considère la prise en compte des questions de genre dans tous les domaines de son programme de travail comme essentielle et inhérente à une approche applicable à l'échelle de la société. Il a mis en place un réseau informel d'experts et d'organisations travaillant sur le genre et les mesures de riposte pour faciliter l'échange de connaissances et la collaboration entre les experts, les praticiens et les parties prenantes¹⁸. Le CKI a souligné combien il importe de promouvoir la prise en compte du genre, y compris au niveau de la direction, ce à quoi il s'est employé en désignant ses coprésidents comme coordonnateurs pour les questions de genre.

2. Facteurs clefs

18. Il a été démontré que la mise en œuvre d'une approche structurée et son suivi permettaient de progresser sensiblement dans l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués. Certains organes ont fait part de mécanismes et de politiques utiles pour orienter les travaux sur l'intégration du genre : le Comité de l'adaptation a établi

¹³ Voir le document FCCC/CP/2021/5, par. 53 à 56, 69 et 85.

¹⁴ Voir le document FCCC/SBI/2019/13, annexe.

¹⁵ Voir le document TEC/2019/19/10 du CET.

¹⁶ Voir le document TEC/2023/26/20, par. 61, du CET.

¹⁷ Voir les documents KCI/2021/5/10, par. 19 et 20, et KCI/2021/5/8, du CKI.

¹⁸ Voir <https://unfccc.int/call-for-eoi-kci-gender-network>.

un plan visant à prendre en compte les questions de genre dans ses travaux en 2019¹⁹ et l'a réexaminé en 2021²⁰ ; le Conseil du Fonds pour l'adaptation a intégré les questions d'égalité des sexes dans les cadres d'orientation du Fonds, notamment la politique et le plan d'action concernant les questions de genre²¹ ; enfin, dans le cas du CRTC, sa politique et son plan d'action relatifs au genre²² définissent la façon dont il prend en considération le genre dans toutes ses activités.

19. Certains organes constitués ont confirmé l'importance de l'inclusion et d'une représentation égale des sexes, en termes de composition des organes²³, de collaboration et de participation à leurs activités et dans les domaines de travail et les secteurs les concernant. Il a été constaté que l'objectif consistant à garantir une représentation et une participation égales dans le cadre de la Convention n'avait pas été atteint ou n'était pas suffisamment pris en compte.

20. Quelques organes constitués ont confirmé que la participation d'observateurs à leurs travaux et à leurs réunions avait eu un impact sur leur capacité à intégrer les questions de genre dans leurs travaux. L'un des exemples cités était celui de la vingt-sixième session de la COP²⁴ qui avait élargi la composition du Conseil consultatif du CRTC pour y inclure un représentant du Groupe Femmes et genre.

21. Certains organes constitués ont souligné la nécessité d'une prise de conscience et d'une meilleure compréhension, y compris parmi leurs membres, de l'importance du genre dans leurs travaux. Ils ont indiqué en quoi cela avait eu un impact positif sur l'intégration des questions de genre dans leurs activités. Des organes constitués ont également réfléchi à leur rôle et à l'importance de la sensibilisation à la question du genre et de la compréhension de cette question dans le cadre de leurs travaux auprès des Parties et des observateurs, même si certains organes sont mieux placés que d'autres pour s'y employer²⁵.

22. Un certain nombre d'organes constitués ont souligné l'utilité du partage d'expériences et de points de vue, en se référant à des échanges antérieurs sur les progrès qu'ils avaient accomplis séparément et conjointement en intégrant les questions de genre dans leurs travaux.

23. Les leviers d'action renvoyaient aux problèmes à résoudre, parmi lesquels les difficultés à surmonter pour faire en sorte que les organes constitués soient à même d'intégrer de manière efficace et cohérente les questions de genre dans leurs travaux, au risque de rendre la mise au point, l'exécution et la documentation des activités relativement complexes. Le suivi et l'établissement de rapports concernant la prise en compte des questions de genre sur les plans qualitatif et quantitatif ont été considérés comme un domaine se prêtant à des améliorations.

¹⁹ Document AC/2019/17 du Comité de l'adaptation.

²⁰ Document AC19/INFO/5C du Comité de l'adaptation.

²¹ Disponible à l'adresse <https://www.adaptation-fund.org/document/opg-annex4-gender-policy/>.

²² Disponible à l'adresse <https://www.ctc-n.org/resources/ctcn-gender-policy-and-action-plan-2019-2022>.

²³ Voir le document FCCC/CP/2023/4 pour les informations les plus récentes sur la composition par sexe des organes constitués.

²⁴ Décision 10/CP.26.

²⁵ Le Comité de Paris a fait part de son expérience concernant la fourniture et la communication de directives et la mise à disposition de moyens de renforcement des capacités dans le domaine du genre, tout en prenant note des possibilités limitées de faire appliquer les directives en question et de mesurer l'impact des ressources affectées au développement des capacités. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation a observé une amélioration des moyens d'action des entités d'exécution en matière d'intégration des questions de genre grâce à des efforts de renforcement des capacités.

B. Travaux des organes constitués sur la question du genre et prochaines étapes

1. Travaux présentés

24. Le Comité de Paris a signalé qu'il intégrait les questions de genre dans bon nombre des manifestations qu'il organisait, tandis que plusieurs de ses activités et produits traitaient le genre comme un sujet à part entière. Sa boîte à outils permettant de recenser les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris comprend une section consacrée au genre ; un module sur les personnes, les groupes et les peuples en situation de vulnérabilité, y compris en ce qui concerne le genre, a aussi été introduit dans un cours en ligne sur les changements climatiques et les droits de l'homme proposé par le Comité de Paris et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Bon nombre de manifestations organisées dans le cadre du Pôle de renforcement des capacités mettent l'accent sur le genre ou y font référence.

25. Divers documents du CET prennent en considération les questions de genre : les documents techniques sur les technologies de décarbonisation à grande échelle pour un transport routier durable, sur l'appui aux technologies climatiques fourni par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et sur les facteurs propices et les obstacles à la mise au point et au transfert de technologies ; le document sur les liens entre les évaluations des besoins technologiques et les processus se rapportant aux contributions déterminées au niveau national ; et le rapport 2022 sur l'état d'avancement des technologies climatiques, établi en collaboration avec le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague²⁶.

26. Un document technique du CKI sur les moyens de faire mieux comprendre l'impact des mesures de riposte et de renforcer les capacités d'évaluation et d'analyse de cet impact examine les incidences de certaines politiques climatiques sous l'angle des questions de genre.

27. Selon le cadre de référence révisé du GCE, celui-ci devrait promouvoir un équilibre entre les secteurs, entre les sexes et entre les zones géographiques parmi les experts originaires des pays en développement admis à participer aux examens techniques par des experts²⁷. Le GCE intègre les aspects liés au genre dans l'assistance technique qu'il accorde et tient compte du genre des participants aux ateliers de formation pratique et des experts chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

28. La cinquième Évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat à laquelle a procédé le CPF comprenait un examen approfondi de la façon dont les questions de genre sont prises en compte dans les stratégies et les cadres de référence des fonds multilatéraux pour le climat et d'autres organismes qui financent l'action climatique. Le CPF publie des projets de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, notamment en ce qui concerne la prise en compte du genre, et a créé une base de données en ligne présentant toutes les lignes directrices antérieures et la façon dont les entités s'y sont conformées, ce qui permet de repérer les directives qui ont trait au genre.

29. Conformément à son plan d'action pour l'égalité des sexes, le CRTC consacre 1 % au minimum de son budget d'assistance technique à la promotion de l'intégration des questions de genre. Les Parties peuvent recourir à l'assistance technique du CRTC pour intégrer plus largement le genre dans leurs processus d'évaluation des besoins technologiques. Le CRTC collabore avec le Groupe Femmes et genre pour le concours « Solutions climatiques équitables à l'égard des femmes » et le programme de mentorat qui y est associé²⁸.

30. Le Comité de l'adaptation a fait savoir qu'il intégrait les questions de genre dans tous ses travaux, selon qu'il convenait. Il a organisé plusieurs manifestations de concert avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) et le Réseau mondial pour les PNA afin d'examiner les possibilités et les difficultés liées à l'intégration du genre dans la planification

²⁶ Tous sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

²⁷ Décision 14/CP.26, annexe, par. 4 c).

²⁸ Voir <https://www.wecf.org/gjcs/>.

et la mise en œuvre de l'adaptation, ainsi que des moyens d'améliorer la coordination des activités liées au genre et à l'adaptation. Cette collaboration s'est en outre traduite par la publication d'une boîte à outils pour un processus d'élaboration et d'exécution des PNA tenant compte des questions de genre²⁹.

31. Conformément à sa stratégie à moyen terme pour 2023-2027, le Fonds pour l'adaptation intègre le genre dans ses opérations, notamment dans le processus d'accréditation, le programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, l'élaboration des projets du Fonds, ainsi que la gestion des connaissances et la communication. La politique et le plan d'action du Fonds en matière de genre ont été actualisés en 2021. La prise en compte du genre joue un rôle dans l'accréditation et l'élaboration des projets et constitue un critère essentiel pour l'obtention d'un financement et tout au long du cycle de vie d'un projet, depuis sa conception et sa mise en œuvre jusqu'au suivi et à l'évaluation. Le Fonds pour l'adaptation s'efforce donc de fournir un appui financier, y compris des dons d'assistance technique, et non financier pour renforcer les capacités d'intégration du genre, et de promouvoir l'utilisation d'outils, tels que des cours de formation réguliers et des supports de connaissances, ainsi que l'échange de connaissances entre les entités d'exécution, et a mis au point un cours en ligne sur la façon d'intégrer le genre dans le cycle des projets qu'il finance³⁰.

32. Le LEG a pour mission de fournir des conseils et un appui d'ordre technique aux pays les moins avancés s'agissant d'intégrer les questions de genre dans l'élaboration et l'exécution des PNA. Il offre un espace permettant d'échanger des expériences et de faire connaître les meilleures pratiques, en incitant à mieux prendre en compte les questions de genre en matière d'adaptation dans toutes les manifestations et réunions de travail qu'il organise, notamment les Expos PNA, les ateliers et les activités parallèles. Le LEG a créé un sous-groupe des forums multipartites³¹ chargé notamment d'appuyer les travaux techniques sur le genre. Le LEG collabore sur la question du genre avec le Comité de l'adaptation et le Comité de Paris.

33. À sa sixième réunion, l'organe de supervision a examiné le programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes, et a établi une note de cadrage pour guider l'intégration des mesures pertinentes dans ses travaux³².

34. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris examine les questions relatives au genre pour trouver des moyens de faire en sorte qu'elles soient prises en considération dans ses travaux, en tenant compte de l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes³³.

35. Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques prend en considération les questions de genre de manière transversale et son plan de travail reconnaît l'importance d'un dialogue avec les personnes les plus touchées par les changements climatiques, notamment les femmes. Le Comité exécutif encourage ses groupes d'experts thématiques à faire en sorte que le genre et les droits de l'homme soient pris en compte dans leurs plans d'action.

36. Le plan de travail de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour 2022-2024 intègre la question du genre dans toutes les activités. Il est question des personnes « de tout genre » et « des différents genres » qui contribuent à renforcer l'inclusion et la collaboration des peuples autochtones et des communautés locales dans le processus découlant de la Convention. Le Groupe de facilitation prend en compte l'intégration des questions de genre et s'efforce d'améliorer la participation effective des

²⁹ Réseau mondial pour les PNA et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2019. *Boîte à outils pour un processus sensible au genre pour formuler et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA)*. Winnipeg (Canada): International Institute for Sustainable Development. Disponible à l'adresse <https://fr.napglobalnetwork.org/resource/toolkit-for-gender-responsive-national-adaptation-plans/>.

³⁰ Disponible à l'adresse <https://www.adaptation-fund.org/document/e-course-on-direct-access-unlocking-adaptation-funding/>.

³¹ Voir FCCC/SBI/2023/7, annexe II.

³² Voir le document A6.4-SB006-AA-A13 de l'organe de supervision.

³³ Décision 23/CP.18, par. 8.

femmes et des filles autochtones et des femmes et des filles des communautés locales à différentes activités, telles que le processus informel (selon la formule du « café mondial ») de collaboration au bilan mondial et le cinquième atelier au titre du programme de travail Glasgow-Charh el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation. Dans le cadre de l'activité B.3 du plan d'action pour l'égalité des sexes, le Groupe de facilitation a organisé de concert avec le secrétariat un dialogue visant à promouvoir le rôle dirigeant des femmes des communautés locales et des femmes autochtones dans la politique et l'action climatiques³⁴.

37. Des membres du Conseil exécutif du MDP ont participé à un atelier de renforcement des capacités ayant trait au genre, et des efforts ont été faits pour prendre en compte le genre des experts lors d'un processus de sélection pour le fichier d'experts du MDP. Le Conseil exécutif du MDP a souligné combien il importait de prendre en considération le genre dans les travaux du Groupe d'experts de l'accréditation, du Groupe des méthodes du MDP, notamment sur la réduction des émissions, et des centres régionaux de collaboration axés sur le développement durable et le renforcement des capacités.

2. Travaux prévus

38. Le CET et le CRTC sont en train de constituer un fichier d'experts des questions de genre et des technologies climatiques qui sera présenté à la vingt-huitième session de la COP en vue d'accroître la participation de spécialistes des questions liées au genre aux niveaux national, régional et mondial. Le fichier doit inclure des experts de ces questions quel que soit leur genre ainsi que des femmes spécialistes des technologies de façon à faciliter leur présence sur un pied d'égalité dans les groupes d'experts, les conférences et les projets. Outre les efforts qu'il entend poursuivre pour assurer une représentation équilibrée des genres et intégrer les questions de genre dans la mise en œuvre de ses activités, ainsi que dans ses recommandations à la COP et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, le CET a examiné, à sa vingt-cinquième réunion, une note de cadrage relative à un document d'orientation sur les technologies et les infrastructures intégrant les questions de genre pour une mobilité routière durable qui tienne compte des besoins et des choix liés au genre en matière de transport³⁵. Cette note s'appuiera sur une publication antérieure relative au transport durable mentionnée au paragraphe 25 ci-dessus.

39. Le CKI prévoit de prendre en compte les questions de genre dans un certain nombre de documents en cours d'élaboration, parmi lesquels : un document technique sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre tenant compte de l'équité intergénérationnelle, des questions d'égalité des sexes et des besoins des populations locales, des peuples autochtones, des jeunes et des autres personnes en situation de vulnérabilité³⁶ ; un document technique sur les nouvelles branches d'activité et entreprises, qui examinera les incidences sociales, économiques et environnementales de l'utilisation des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone, de l'hydrogène et de l'intelligence artificielle ; un document sur la diversification économique ; un document sur la transition juste ; et un document sur la façon dont le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises et les partenariats public-privé, peut faciliter la création d'emplois décents et de qualité dans les secteurs à faibles émissions de gaz à effet de serre afin de remédier aux effets de l'application de mesures de riposte.

40. Le CPF poursuit les efforts engagés pour intégrer les questions de genre dans ses travaux. Dans sa sixième évaluation biennale, il prévoit d'améliorer le suivi, la notification et la diffusion des meilleures pratiques concernant les aspects liés au genre dans le financement de l'action climatique, la mesure des impacts et la budgétisation. Il entend également rassembler des informations relatives au genre dans le deuxième rapport sur les besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris et a engagé les Parties à inclure des informations et des données liées au genre dans les communications sur ce sujet, parmi d'autres. Le CPF a en outre prévu d'intégrer des considérations sociales et de genre dans l'ensemble du programme de son

³⁴ Le rapport sur le dialogue figure dans le document FCCC/SBI/2023/4.

³⁵ Voir le document TEC/2022/25/13 du CET.

³⁶ KCI/2023/8/6.

Forum 2023 sur le financement d'une transition juste, en mettant l'accent sur les effets s'exerçant sur les femmes et les vulnérabilités liées au genre, ainsi que sur les perspectives offertes aux femmes et leur rôle en tant qu'agents du changement³⁷. Il a indiqué qu'un document technique qui servirait de contribution à son prochain examen et serait établi en prévision de la vingt-huitième session de la COP traiterait de la question du genre.

41. La politique et le plan d'action du CRTC relatifs au genre seront passés en revue en 2023 et intégreront les contributions du Conseil consultatif du CRTC et du Groupe Femmes et genre.

42. Le Fonds pour l'adaptation met actuellement à jour le cadre de résultats stratégiques et élabore un tableau de bord sur le genre, qui lui permettra de suivre l'état d'avancement de sa politique en matière de genre et les progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre au niveau des différents projets. Il entend mettre à profit la formation continue du personnel en organisant une formation sur les questions de genre à l'intention des membres de son Conseil et élaborer un cours en ligne accessible au public sur les moyens d'intégrer ces questions tout au long du cycle de vie des projets qu'il finance. Il prévoit également d'engager la deuxième phase de son étude de cas sur les questions de genre dans les projets et programmes du Fonds pour l'adaptation, afin de recenser et de diffuser les bonnes pratiques.

43. L'équipe spéciale des PNA du Comité de l'adaptation, une initiative à laquelle collaborent des représentants d'autres organes constitués et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, devrait publier une note d'orientation sur les bonnes pratiques visant à mettre au premier plan et à intégrer les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre ainsi que sur les progrès accomplis et les enseignements à retenir en la matière.

44. Le Groupe de facilitation, qui doit élaborer en 2024 le prochain plan de travail triennal de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, a demandé conseil au secrétariat sur les moyens de prendre en compte les questions de genre de manière structurée.

45. Dans le cadre du programme de travail de Nairobi, qui n'est pas un organe constitué, l'une des tâches définies de longue date consiste à adopter une démarche tenant compte des questions liées au genre dans l'ensemble des activités et il est également prévu de prendre en considération les questions de genre, les savoirs autochtones et les approches écosystémiques dans toute collaboration et toute activité. Une note d'orientation sur l'inégalité de genre dans le domaine des forêts et de l'adaptation fondée sur les arbres est en cours d'élaboration en partenariat avec le Centre de recherche forestière internationale et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Une collaboration a en outre été établie dans le cadre du programme de travail de Nairobi et de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones en vue d'intégrer des approches tenant compte des questions de genre dans des activités ayant trait à des supports de connaissance et des manifestations dans le domaine de l'adaptation.

46. Il a été signalé que les enseignements tirés par le Conseil exécutif du MDP pourraient aider l'organe de supervision à examiner des moyens d'intégrer les questions de genre dans ses activités.

3. Cohérence et collaboration

47. Bon nombre d'organes constitués ont souligné que des Parties et des observateurs collaboraient à leurs travaux sur le genre. Ils ont invité les Parties et les observateurs à faire part de leurs observations sur les activités prévues ou l'élaboration de nouveaux plans de travail, à communiquer leur opinion, par exemple dans le cadre d'enquêtes, et à participer aux réunions des organes. Certains organes constitués ont mentionné des activités conjointes liées au genre, déjà exécutées ou prévues, avec d'autres organes.

48. Le groupe de coordination informel – animé par le Comité de Paris – pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, dont est membre un représentant du programme de travail de Lima renforcé relatif au genre, met à jour deux fois par an la vue d'ensemble prospective des activités et des plans de renforcement des

³⁷ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse <http://scf2023.fr/detailed-programme/>.

capacités des organes constitués, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et des secteurs d'activité de la Convention représentés au sein du groupe. Cette vue d'ensemble accessible au public, où figurent des activités et des ressources ayant trait à divers sujets dont le genre³⁸, peut faciliter la collaboration en mettant en évidence les initiatives et les supports axés sur le renforcement des capacités, notamment en matière de genre, auxquels peuvent accéder tous les organes constitués et toutes les Parties.

49. De nombreux organes constitués ont fait part de leur intérêt pour une collaboration avec d'autres organes constitués dans des activités liées au genre et une plus large intégration des questions de genre dans leurs travaux :

a) Le Groupe de facilitation s'est dit prêt à contribuer aux efforts continus faits par le LEG pour promouvoir la sensibilisation aux questions de genre et l'utilisation du savoir autochtone dans les PNA. Il a invité d'autres organes constitués à collaborer et a manifesté son intérêt pour une coordination des efforts avec le Comité de Paris, en particulier en ce qui concerne les activités inscrites dans le plan de travail de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités. Le Groupe de facilitation a encouragé les participants au dialogue à prendre en considération les principaux résultats du dialogue mentionné au paragraphe 36 ci-dessus, qui peuvent étayer et étoffer une collaboration ayant trait à l'intégration des questions de genre. Il a invité les organes constitués à s'efforcer d'assurer la participation des femmes autochtones et des femmes des communautés locales à leurs travaux ;

b) À sa neuvième réunion, le GCE est convenu de collaborer davantage avec d'autres groupes d'experts et organes constitués au titre de la Convention sur des questions transversales telles que le genre. Il a invité les autres organes constitués et les représentants des programmes de travail relevant de la Convention à réfléchir aux domaines se prêtant à des synergies, en tirant parti de la vue d'ensemble prospective mentionnée au paragraphe 48 ci-dessus pour définir les résultats qui peuvent être obtenus collectivement de façon à renforcer la capacité d'intégrer les questions de genre. Le GCE prévoit de mettre à profit cette vue d'ensemble prospective pour identifier des résultats supplémentaires à obtenir dans le cadre de son programme de travail glissant ;

c) Le Comité de l'adaptation a consacré une partie de sa première réunion de 2023 à l'examen des moyens d'améliorer la cohérence des travaux sur l'adaptation parmi les organes constitués et la question du genre a notamment été évoquée ;

d) Le Conseil du Fonds pour l'adaptation est résolu à renforcer les partenariats avec d'autres fonds pour le climat et des organisations militant pour l'égalité des sexes.

50. Au cours du dialogue, le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris a souligné que l'une de ses fonctions consistait à traiter des questions systémiques et qu'il pouvait donc examiner les difficultés liées à l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués, dont un certain nombre de Parties avaient fait état à l'occasion du dialogue, à la demande de celles-ci.

51. Le dialogue a donné lieu aux réflexions ci-après au sujet de la collaboration avec les parties prenantes :

a) Certains organes constitués ont expressément invité les autres organes constitués, les Parties et les observateurs à collaborer aux processus d'examen, notamment dans le cas des mandats et des plans de travail, et l'examen du programme de travail de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes a été considéré comme une occasion de réfléchir aux possibilités de renforcer la cohérence et l'exécution homogène des mandats et des activités liés au genre ;

b) Le LEG a fait valoir que les coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques pouvaient être des partenaires essentiels tant pour les organes constitués que dans l'optique d'une plus large prise en compte des questions de genre dans les PNA ;

³⁸ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/PCCB-ICG>.

c) Le Groupe Femmes et genre a reconnu les progrès accomplis par les organes constitués dans l'intégration des questions de genre dans leurs travaux et s'est engagé à continuer de collaborer avec ces organes et de les soutenir à cet égard.

V. Principales perspectives et points appelant une action

52. Les bonnes pratiques et les facteurs clefs recensés dans le présent rapport peuvent guider les organes constitués dans l'entreprise consistant à intégrer plus largement les questions de genre dans leurs travaux. Pour éviter les doubles emplois, il peut s'avérer nécessaire d'institutionnaliser davantage l'intégration du genre.

53. Compte tenu des réflexions sur les mesures ultérieures requises et de l'expérience acquise dans l'application d'approches structurées et la mise en œuvre de bonnes pratiques et de facteurs clefs, il a été jugé indispensable d'introduire les améliorations suivantes :

a) Reconnaître le rôle essentiel que joue le secrétariat en aidant les organes constitués à intégrer les questions de genre dans leurs travaux et veiller à ce qu'un tel appui puisse être fourni ;

b) Renforcer constamment les capacités des membres des organes constitués afin de garantir l'exécution des mandats liés au genre et la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble de leurs travaux ;

c) Prévoir des données genrées et des données ventilées par genre et par sexe plus complètes ainsi qu'une analyse des questions de genre pour éclairer les travaux techniques des organes constitués et en tirer parti ;

d) Faire en sorte que des experts des questions de genre, notamment le Groupe Femmes et genre, s'associent aux travaux des organes constitués ;

e) Garantir un environnement inclusif et exempt de harcèlement pour faciliter une pleine et réelle participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des groupes marginalisés et veiller à ce que les groupes vulnérables aux effets des changements climatiques puissent bénéficier de la même manière des mesures adoptées dans le cadre de la Convention ;

f) Maintenir la collaboration et la coordination entre les organes constitués, notamment par l'échange d'expériences, afin de dégager des synergies, d'œuvrer à la cohérence et de faciliter les progrès à accomplir dans l'intégration des questions de genre dans leurs travaux ;

g) Veiller à ce que les Parties et les observateurs continuent de s'engager et de plaider en faveur de l'égalité des sexes à titre prioritaire ;

h) Faire en sorte que les Parties, les observateurs et les organes constitués participent activement aux programmes de travail et aux travaux des organes constitués et recueillir des informations, des données et des points de vue concernant les questions de genre, notamment par le biais de communications, afin d'étayer les travaux entrepris.

Annexe

Représentants des organes constitués au titre de la Convention présents lors du dialogue entre les présidents des organes constitués sur les progrès réalisés dans l'intégration des questions de genre dans leurs travaux

<i>Organe</i>	<i>Nom</i>	<i>Rôle</i>
Comité de l'adaptation	Mariam Allam	Coprésidente
Conseil du Fonds pour l'adaptation	Lucas di Pietro	Vice-Président
Conseil exécutif du MDP	Spencer Thomas	Vice-Président
GCE	Xiang Gao (a participé en ligne)	Président
GCE	Victoria Novikova	Membre
Conseil consultatif du CRTC	Erwin Rose	Président
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Frode Neergaard	Coprésident
Groupe de facilitation	Tiana Carter	Coprésidente
Groupe de facilitation	Gunn-Britt Retter	Coprésidente
CKI	Peter Govindasamy	Coprésident et coordonnateur pour les questions de genre
LEG	Gabriel Kpaka	Président
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	Christina Voigt (a participé en ligne)	Coprésidente
Comité de Paris	Roberta Ianna	Coprésidente
Comité de Paris	Rosibel Martínez Arriaga	Coprésidente
CPF	Gertraud Wollansky	Coprésidente
Organe de supervision	Olga Gassan-Zade (a participé en ligne)	Présidente
CET	Ambrosio Yobánolo del Real	Vice-président et coordonnateur pour les questions de genre